



INSTRUCTIONS DE COURSE

100 MILLES ET + DU CHANTIER DU REDO YACHT CLUB DU CROESTY-ARZON DU 22 AU 25 MAI 2026 GRADE 4



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouverts et accessibles à toutes et à tous.

A ce titre il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
Ainsi que dans l'avis de course paragraphe 1

Les règlements Fédéraux

Les RSO 3 s'appliquent

Le règlementation Natura 2000

L'épreuve fait partie du Championnat UNCL 2026 Manche-Atlantique IRC double et équipages

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé sous le chapiteau du village ; ils seront également mis en ligne à l'adresse :

<https://www.ycca.fr/100millesducrouesty>.

Les avis du jury sont consultables à partir du QR code suivant :



Ou par le lien : <https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Grand Prix du Crouesty 2026>



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

3.2 Le PC course est situé au Yacht club du Crouesty-Arzon, tel : 02 97 53 78 07 Email : info@ycca.fr

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 72**

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Vendredi 22 mai 2026 :

15H00 à 19H00 confirmation d'inscription

Samedi 23 mai 2026 :

09h00h à 10h00 : Dernières confirmations d'inscriptions

12H15 Emargement et Briefing des skippers sous la tente

14h00 Signal d'avertissement pour le parcours côtier (coef 1) suivi des 100 milles (coef 2)

Dimanche 24 mai 2026 :

Arrivée de la course des 100 milles et repos

Remise du prix SNSM de la grande course à partir de 19h00.

Lundi 25 mai 2026 :

08h00 Emargement

09h00 Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses à suivre

A partir de 16h00

Proclamation des Résultats - Remise des Prix

La remise des prix aura lieu sur le podium du GPC.

6.2 Marées (Port Navalo heure légale) :

Date	Pleines Mers				Basses Mers			
	Matin	Coef.	Soir	Coef.	Matin	Coef.	Soir	Coef.
23/05	12h04	55			05h03	55	17h28	55
24/05	00h26	52	13h15	51	06h11	52	18h36	51
25/05	01h35	50	14h14	51	07h19	50	19h43	51

6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisé ci-dessus.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE SERIE ET D'AVERTISSEMENT

Le pavillon de série sera le Pavillon « C » et le signal d'avertissement sera une flamme rose

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe ZONE DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe 1 ET 2 (PARCOURS)** l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Le grand Parcours de 100 milles sera défini au plus tard le samedi matin en fonction des conditions météorologiques.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra la flamme numérique correspondant au numéro de parcours à effectuer et le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie que celle-ci est à contourner en la laissant à bâbord.

- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourrait être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Réduction et modification de parcours côtier :**
 a) Le pavillon Oscar "0" envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : « après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée en respectant les IC art 14. »
 Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents
- b) Bouée variable : Le pavillon « C » envoyé au voisinage d'une marque à contourner, accompagné des indications de CAP et DISTANCE, signifie qu'une marque supplémentaire est insérée dans le parcours. Cette marque sera à laisser ET contourner à bâbord ou si le pavillon « C » est accompagné du pavillon vert la marque sera à laisser à tribord. Une fois que cette marque supplémentaire est contournée, le parcours doit être fini comme prévu dans les IC.
- 9.6 **Pointage officiel à une marque :** Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.
- 9.7 L'AO et le comité de course pourront définir d'autres parcours côtiers qui seraient distribués par avenant au briefing

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours ou de dégagement seront les suivantes :
 Marque de dégagement : bouée gonflable cylindrique
 Marque d'arrivée : bouée gonflable verte ou Sud Méaban
 Marque de départ : Bouée gonflable cylindrique ou bateau viseur
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité des marques pour tout parcours côtier, réduit ou non (exemples non exhaustifs : les bouées de Chenal du Port du Crouesty, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban).

a) Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060 N ; 2°56,630 W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910 N ; 2°56,195 W
- Bouée Spéciale : 47°24.450 N ; 2°56,550 W
- Bouée Spéciale : 47°24,540 N ; 2°56,750 W

b) Zone Éolienne flottante SE Hoëdic – Ouest Basse Capella

Navigation interdite dans la zone- définie par une droite reliant 4 bouées (marques spéciales) dont les coordonnées sont les suivantes :

- | | | |
|-------------|------------|-----------|
| Au Nord : | 47°14,70 N | 2°46,58 W |
| À l'est : | 47°14,33 N | 2°46,03 W |
| Au sud : | 47°13,94 N | 2°46,88 W |
| À l'ouest : | 47°14,34 N | 2°47,38 W |

c) Zone interdite à la navigation : Zone aquacole de BUGALET définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée spéciale : 47°31.20 N / 003°04.55 W
- Bouée spéciale : 47°31.42 N / 003°03.88 W
- Bouée Spéciale : 47°31.25 N / 003°03.77 W
- Bouée Spéciale : 47°31.03 N / 003°04.43 W

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ est située approximativement aux coordonnées suivantes

47°30.40 N / 002°57.90 W

Entre le mât du Bateau Comité de Course arborant un pavillon orange et le côté parcours d'une marque de départ.

Un bateau commissaire (viseur bout de ligne) pourra se tenir dans le prolongement de la ligne. Le passage entre ce bateau et la marque de départ est interdit à tout concurrent à partir du signal préparatoire qui le

concerne y compris pour revenir prendre le départ conformément à la RCV 30.1. Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité de 20% des inscrits sans instruction.

- 12.2 [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.4(B)(1)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Un bateau OCS qui ne reviendrait pas du côté pré départ recevra sans instruction une pénalité d'une heure ajoutée à son temps réel de course. Ceci modifie la RCV 28.

13. PROPULSION

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 l'arrivée sera située entre une vedette comité et une bouée verte ou la Cardinale « SUD MEABAN » suivant les parcours
- 14.2 **Arrivée de nuit ou par mauvaise visibilité** : Chaque concurrent, en arrivant près de la ligne, doit alors se faire identifier par son numéro de voile. Toute infraction avérée à cette règle sera pénalisée de 20% du nombre des inscrits de la classe sans instruction.
- 14.3 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 14.4 [DP] Pour la course des 100 milles, Les concurrents devront s'annoncer avant le passage de la ligne d'arrivée, au moins 5 minutes avant de franchir la ligne.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Une infraction aux règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :
 Pour le côtier, coef 1, temps limite : 1h après l'arrivée du premier.
 Pour les 100 miles, coef 2, l'heure limite pour finir la course est le dimanche 24 mai à 18h00 (heure locale).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'YCCA et sur les moyens cités en 3.1
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux de l'YCCA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information et sur les moyens cités en 3.1

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées : Aucune
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] Un émargement 'sortie' sera mis en place et les modalités précisées lors du briefing. L'arrivée fera office d'émargement retour.
- 19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou téléphone.
- 19.3 **Le canal VHF utilisé en course sera le canal VHF 72**
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.5 [DP] Le port de la brassière de sauvetage est obligatoire durant la course conformément à l'AC 10.
- 19.6 [DP] **L'AIS émetteur récepteur doit être en fonction pendant toute la course.**
- 19.7 **Port de la brassière de sauvetage obligatoire durant toute la course**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 20.2[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable, en remplissant le formulaire prévu à cet effet, disponible au club.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arboreront une flamme YCCA ou un pavillon YCCA

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EMLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront décernés à discrétion de l'AO.

DIMANCHE 24 MAI : Remise du prix SNSM de la grande course à partir de 19h00

LUNDI 25 MAI : Remise des prix sur le podium du village du Grand Prix du Crouesty à partir de 16h00

29. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

- Président du Comité de Course : Gilles BRICOUT
- Président du Jury : PIERRE PAUL MONNERON
- Président du Comité technique :

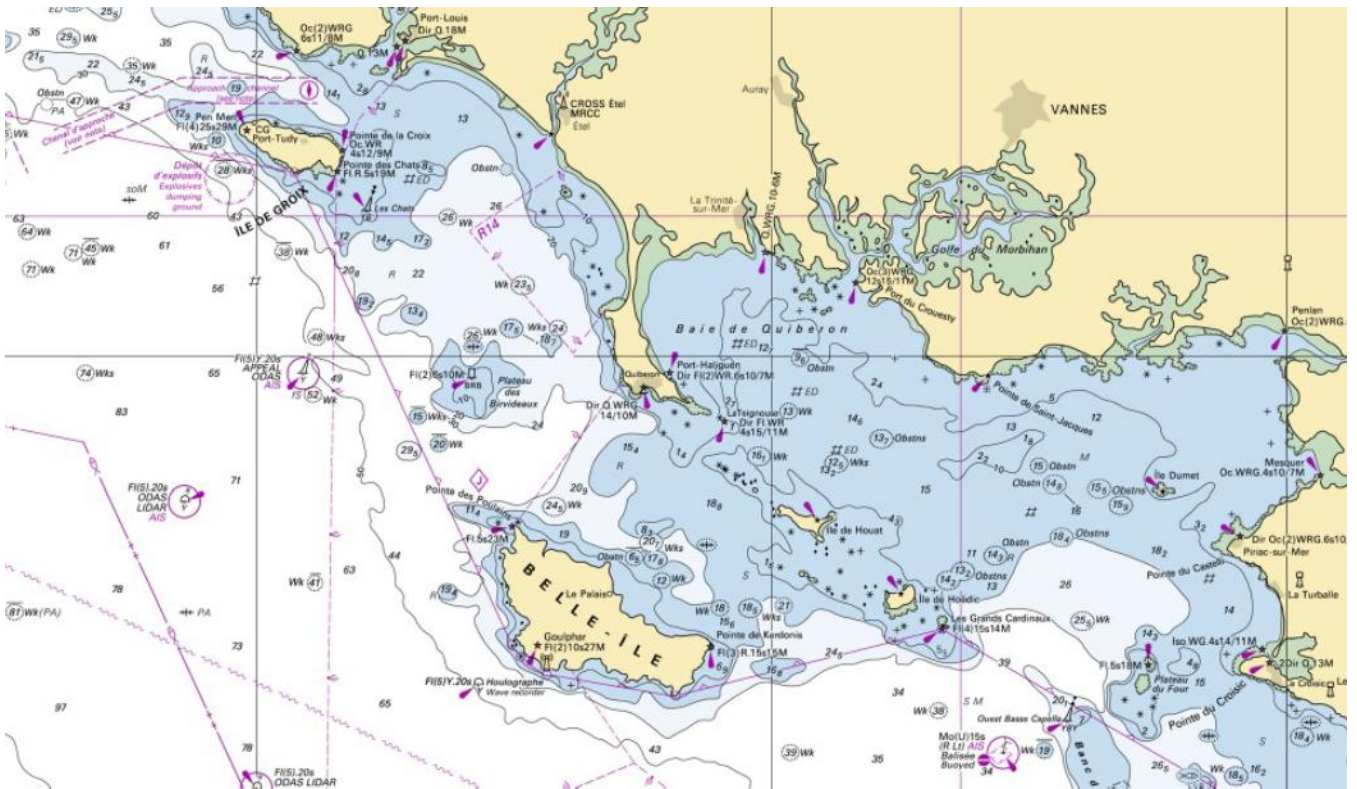
PERMANENCE DU PC COURSE YCCA

Marc EYMOND : 06 62 36 70 09
Gilles BRICOUT : 06 08 58 74 13

gilles.bricout@gmail.com

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
02 97 53 78 07
info@ycca.fr

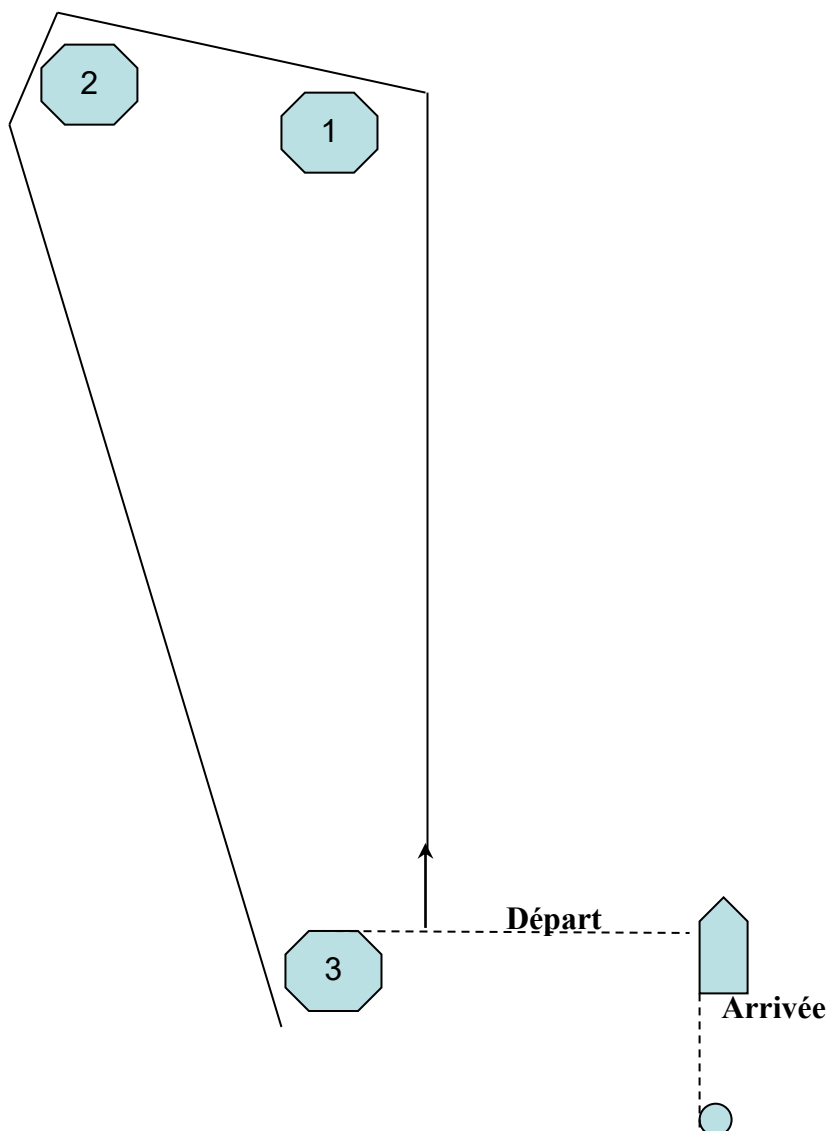
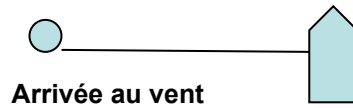
ANNEXE ZONE DE COURSE



La ligne de départ est située approximativement aux coordonnées suivantes
47°30.40 N / 002°57.90 W

ANNEXE 1 PARCOURS CONSTRUITS

- Pavillon "Q" : Parcours Banane 2 tours: Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (sous le vent) (art 14)
- Pavillon "R" : Parcours Super Banane 3 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 1, 2, 3 arrivée (sous le vent) (art 14)
- Pavillon « R+S » : Parcours Super Banane 2 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée (au vent) (art 14)



PARCOURS 2 : CONSTRUITS

ANNEXE 2 PARCOURS COTIERS

Flamme numérique 1

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale sud des Buissons de Méaban	à laisser à tribord	1.8	3.3
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	1.9	5.2
Bouée Cardinale Sud La Chimère	à contourner en la laissant à bâbord	5.9	11
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		2.5	13.8

Flamme numérique 2

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolée l'Épieu	à laisser à tribord	1.5	
Rocher Vieille (voir note)	à contourner en la laissant à bâbord	6.0	7.5
Bouée cardinale Ouest la Recherche	à contourner en la laissant à bâbord	4.8	12.3
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à laisser à tribord	4.1	16.
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		2.5	18.

Flamme numérique 3

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.7	
Bouée de danger isolé de Bugalet	à contourner en la laissant à tribord	6.3	8.0
Bouée gonflable (anciennement Le Rat) (47°32,90N/03°01,70W)	à contourner en la laissant à tribord	3.8	11.0
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	0.9	11.9
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		3.6	15.5

Flamme numérique 4

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban	à laisser à tribord	1.8	3.
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	1.9	5.2
Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	2.6	7.8
Bouée de danger isolé de Bugalet	à contourner en la laissant à tribord	2.6	10.4
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		6.3	16.7

ANNEXE N° 2 suite : Parcours Côtier**Flamme numérique 5****Départ.** : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé L'Epieu	à contourner en la laissant à tribord	1.5	
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à contourner en la laissant à tribord	1.2	2.7
Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	5.7	8.4
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à tribord	4	12.4
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		3.7	16.1

Flamme numérique 6**Départ.** : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé de l'Epieu	à contourner en la laissant à tribord	2.5	
Bouée Cardinale Ouest de la Recherche	à contourner en la laissant à tribord	4.3	6.8
Rocher de la Vieille	à contourner en la laissant à tribord	4.8	11.6
Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	6.6	18.2
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		4.5	22.7

Flamme numérique 7**Départ.** : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.4)

Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	1.5	
Bouée Cardinale Sud des Buissons	à laisser à tribord		
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	3.7	5.2
Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	4	9.2
Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	1.6	10.8
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		3.7	17.0

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.